



www.bourgenbresse.fr

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subvention – Appel à projets de l'éco organisme ALCOME pour la réduction des mégots dans l'espace public

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de réduction des mégots jetés sur l'espace public

VU le plan de financement tel que présenté ci-après :

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Amélioration du dispositif de collecte	29 125 €	ALCOME	23 300 €
		Autofinancement commune	5 825 €
TOTAL	29 125 €		29 125 €

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'ALCOME au titre de l'appel à projets « innovation pour la communication de proximité dans l'espace public visant un meilleur usage par les fumeurs des dispositifs de collecte de mégots » pour un montant de 23 300 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès d'ALCOME une subvention d'investissement pour l'installation de dispositifs visant à augmenter la saillance des corbeilles et cendriers de rue dans la perspective d'accompagner le fumeur vers un geste de jet de mégot plus responsable, pour un montant de 23 300 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2023 et 2024, chapitre 13 « subvention d'investissement » article 1318 « ALCOME-Subvention sensibilisation/réduction mégots espaces publics ».

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT